

PUBLICATION
RESULTATS DE L'APPEL A CANDIDATURES 2024

Attribution d'une dotation complémentaire aux Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) pour le financement d'actions améliorant la qualité du service rendu à l'utilisateur

Le Département des Pyrénées Orientales a publié un appel à candidatures le 1^{er} décembre 2023, pour l'attribution d'une dotation complémentaire aux SAAD, dont la date limite de dépôt des candidatures était fixée au 11 février 2024.

Cet appel à candidature s'inscrit dans le cadre de l'article 44 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022, portant le projet d'une restructuration de l'offre de services à domicile et d'une refonte du modèle de financement des prestations d'aide et d'accompagnement.

Cette réforme comporte deux volets :

- la création d'un tarif minimal de solvabilisation d'une heure d'aide à domicile, applicable depuis le 1^{er} janvier 2022, à hauteur de 23,50€ pour 2024 ;
- la mise en œuvre d'une dotation complémentaire, destinée à financer des actions répondant à des objectifs d'amélioration de la qualité du service rendu à l'utilisateur, dotation attribuée dans le cadre d'un appel à candidatures, et sous condition de la conclusion d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM).

Dans ce contexte, 15 candidats ont présenté un dossier en réponse à l'appel à candidatures 2024, dont les 15 dossiers ont été reconnus comme admissibles, analysés, et classés sur une cotation de 141 points.

A l'issue de l'instruction des 15 candidatures, et au regard de la qualité des dossiers, 8 ont été retenus. La liste des candidats retenus est présentée par ordre alphabétique dans le tableau ci-après :

SAAD RETENU
ASSAD FENOUILLEDES
ASSOCIATION JOSEPH SAUVY
CCAS CABESTANY
CCAS CANET EN ROUSSILLON
CCAS ILLE SUR TET
CCAS LE SOLER
SARL AIDOMIS
SAS DOMICIL PLUS

Cet avis sera publié sur le site du Département : <https://www.ledepartement66.fr>

Perpignan, le

3 1 MAI 2024

La Présidente du Département



Hermeline MALHERBE